



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

**SYNTHESE DES REAJUSTEMENTS & DES MODIFICATIONS
REGLEMENTAIRES - SAISON SPORTIVE 2022/2023**

SYNTHESE DES REAJUSTEMENTS & DES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES – SAISON SPORTIVE 2022/2023

1. Catégories de poids

Cadets – juniors (*Cf. à l'article III – Tableaux des catégories d'âges et de poids*)

2. Coupes de France pupilles & benjamins 1^{ère} et 2^{ème} division

(*Cf. à l'article VI – Types de compétitions*)

3. Compétitions kata

Catégories : minimales, cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans

Un kata différent doit être exécuté lors des 4 premiers tours.

A partir du 5^{ème} tour, quelque soit le niveau de classement, un kata déjà exécuté lors des 4 premiers tours peut être représenté

(*Cf. à l'article VI – Types de compétitions*)

4. Certificat médical

(*Cf. à l'article IV – Les différents acteurs – Rôles et responsabilités – chapitre 4. Les clubs*)

[Circulaire du 12 septembre 2022 - https://www.ffkarate.fr/espace-licenciers/certificat-medical/](https://www.ffkarate.fr/espace-licenciers/certificat-medical/)

SYNTHESE DES REAJUSTEMENTS & DES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES – SAISON SPORTIVE 2022/2023

5. Ententes sportives

Demande spécifique à une catégorie d'âge et de sexe

Exemple : constitution d'une entente uniquement pour l'équipe masculine senior.

L'équipe féminine senior n'est pas forcément sous le statut de l'entente sportive.

(Cf. à l'article V – Règles générales & déroulement des compétitions)

6. Prêt ou intégration d'un licencié d'un autre club

(Cf. à l'article V – Règles générales & déroulement des compétitions)

7. Têtes de séries

(Cf. à l'article V – Règles générales & déroulement des compétitions)

8. Athlètes qualifiés(es) d'office aux championnats de France

(Cf. à l'article V – Règles générales & déroulement des compétitions)